



RAPPORT D'ORIENTATION 2009

Production Légumière de France : des solutions concrètes pour rendre les entreprises compétitives

LEGUMES DE FRANCE



11, rue de la Baume
75008 PARIS

Tél : 01.53.83.48.08
Fax : 01.53.83.48.10

Mail : accueil@legumesdefrance.fr

SOMMAIRE :

1. Une véritable crise structurelle.....	2
1.1. Une situation économique désastreuse	2
1.2. Peu d'explications conjoncturelles	2
1.3. Deux principaux facteurs d'explication	3
2. Des distorsions de concurrence trop nombreuses, une compétitivité des entreprises diminuée.....	3
2.1. La main-d'œuvre	3
2.2. La protection des cultures	3
2.3. L'énergie.....	4
3. Produire durablement	4
3.1 Mesures d'urgence : une application d'ici fin 2009	5
3.2. Supprimer les distorsions de concurrence inacceptables et contrer les stratégies de concurrence de dumping social sanitaire et environnemental	5
3.3. Gouvernance de la filière.....	5
3.4. Redonner de la compétitivité aux entreprises	6
a) Mesures sur le plan énergétique :	6
b) Mesures sur le plan de la main-d'œuvre :	6
c) Gérer les aléas économiques.....	6
d) Moraliser les relations commerciales	7
e) Plan d'adaptation des entreprises de production de légumes	7
3.5. Accompagner les entreprises qui disparaissent.....	9

La production légumière française traverse l'une des plus graves crises économiques depuis près de 30 ans. Après avoir surmonté la crise de 2004, les entreprises ont dû absorber une hausse constante de leurs charges alors même que leurs prix de vente restaient constants. La baisse significative des prix de vente observée en 2009 condamne les entreprises de production légumière à une grave crise structurelle.

1. Une véritable crise structurelle

La crise conjoncturelle de 2008, due notamment à la hausse sans précédent du prix du baril, avait d'ores et déjà largement affaibli les entreprises de production légumière : pour la première fois en 10 ans, les entreprises n'avaient pas réussi à compenser la hausse des charges par une amélioration de leur productivité ou de leurs performances commerciales.

La campagne 2009 renforce cette fragilité économique.

Les gains de productivité ne compensent plus la hausse des charges. La filière, à la recherche de prix toujours plus bas, ne valorise pas l'origine France et détruit la valeur de nos produits.

1.1. Une situation économique désastreuse

L'augmentation constante de l'ensemble des postes de charges depuis 2005 plonge la filière de production légumière dans une grave crise structurelle :

- L'ensemble des entreprises de production légumière est touché.

Les producteurs ont vu les prix de vente de leurs produits passer en-dessous du coût de revient pour la plupart des productions de légumes pour la campagne 2009. Le SNM a déclaré une dizaine de productions de légumes en crise au cours de l'été 2009.

- Les revenus agricoles ne cessent de diminuer.

Les services statistiques de l'agriculture ont enregistré une baisse de 49 % des revenus en 2007 puis de 20 % en 2008, et les premiers résultats pour 2009 ne laissent aucun doute : on observe une baisse de 16 %¹ des prix de vente, alors même que les charges ont augmenté de 6 % sur les mêmes périodes². Les bénéficiaires continuent donc de diminuer d'année en année.

Nous estimons aujourd'hui que 20 à 30 % des entreprises de production légumière, qu'elles soient serristes, de plein champ ou endivières, sont en très grande difficulté et risquent le dépôt de bilan.

1.2. Peu d'explications conjoncturelles

Les résultats de la campagne 2009 ne sont pas dus à des facteurs conjoncturels liés à la production française, comme une surproduction ou un aléa climatique, mais à une mise en concurrence accrue avec les produits d'importation. Le marché français a vu le développement de l'import pour certaines productions. Par exemple en tomate, les quantités produites en Europe ont augmenté (aux Pays-Bas, 1000 Ha supplémentaires ont été plantés, soit 500 000 tonnes supplémentaires sur le marché). Dans le même temps, des marchés se sont fermés, comme ceux de Russie. Cette augmentation de l'offre a entraîné la diminution du niveau des prix à des valeurs rarement atteintes. La tomate s'est vendue en France à 30 cts d'€/Kg, alors que le coût de production est estimé à environ 1€/kg.

¹ comparaison des indices des prix de vente relevés par le SNM dans la période avril-août 2009 avec la moyenne des périodes avril-août de 2006-2008 source SNM

² source : IPAMPA

1.3. Deux principaux facteurs d'explication : la crise est structurelle

En productions légumières, les gains de compétitivité des entreprises ne compensent plus la hausse des charges depuis 2008. Les entreprises de production légumière sont pour la plupart contraintes de vendre leurs produits à des prix inférieurs à leur coût de production, depuis la campagne 2008.

Cette situation de crise n'est pas liée à une surproduction conjoncturelle, mais trouve sa source dans des distorsions de concurrence majeures entre les producteurs français et leurs compétiteurs, y compris européens. Ces différences de coûts de production concernent aussi bien le coût du travail (30 à 70 % du coût de production selon le produit concerné), la protection des cultures, ou le coût de l'énergie.

Aujourd'hui les entreprises les plus performantes techniquement ne peuvent rivaliser avec les producteurs belges, allemands, espagnols ou marocains.

Par ailleurs, la distribution prend le prétexte du pouvoir d'achat pour justifier une mise en concurrence systématique avec l'import sur le seul critère du prix : peu importe la qualité, la fraîcheur, les conditions de production des légumes, pourvu qu'ils soient moins chers. Cette course au prix le plus bas fait perdre toute notion de valeur de nos produits.

De plus, la poursuite de pratiques abusives généralisées (ristournes,...) ponctionne chaque année 130 millions d'euros sur les entreprises de production et ampute d'autant leur capacité d'adaptation.

2. Des distorsions de concurrence trop nombreuses, une compétitivité des entreprises diminuée

La production légumière fait face depuis de nombreuses années à des distorsions de concurrence sur l'ensemble des facteurs de production. La campagne 2009 les a définitivement mis en lumière.

2.1. La main-d'œuvre

La main-d'œuvre peut représenter jusqu'à 70 % du coût de production selon les cultures et le niveau de mécanisation. La production légumière emploie 200 000 personnes, dont 100 000 salariés pour la majorité permanents ou saisonniers de longue durée (8 mois).

La production légumière française doit faire face à une distorsion de concurrence sur les coûts de la main-d'œuvre, avec un surcoût de 41.5 % par rapport à l'Espagne ou de 50 % par rapport à la Belgique. En Allemagne, le coût de l'heure travaillée est de 6 € alors qu'elle est de 12 € en France. Cette distorsion est également très forte avec les pays du Maroc, dont la main-d'œuvre est 15 fois moins chère qu'en France.

2.2. La protection des cultures

La protection des cultures est indispensable pour assurer un rendement commercial suffisant dans les entreprises. Les entreprises légumières françaises ne disposent pas des mêmes produits phytosanitaires que dans les autres pays européens et doivent faire face à de nombreuses impasses techniques : dans un cas sur deux, les entreprises de production légumière n'ont pas de solution efficace pour faire face à un ravageur.

Les entreprises légumières sont également soumises à la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) sur les produits phytosanitaires, taxe qui n'existe pas dans les autres pays européens.

2.3. L'énergie

Les entreprises de production sous serre doivent également faire face à des situations énergétiques différentes dans les pays du Sud, comme dans les pays du Nord.

Dans les pays du Sud, les consommations en énergie sont beaucoup plus faibles du fait du climat, mais le développement des productions de légumes pose de vraies questions en matière d'environnement : pression phytosanitaire, disponibilité en eau.

Dans les pays du Nord, des politiques énergétiques en faveur de la cogénération au gaz naturel ont été mises en place. Ainsi, les pouvoirs politiques attribuent aux producteurs des « certificats verts », pouvant représenter l'intégralité de la consommation d'énergie fossile pour chauffer la serre et leur permettant de gagner 20 à 25 cts d'€ par kilo de produit, soit une économie de 25 % sur leurs coûts de production. En effet, cela permet aux producteurs de fabriquer de l'électricité par cogénération, les légumes devenant un sous-produit de cette activité. Les producteurs peuvent ainsi vendre leur production à des prix dérisoires : 20 cts d'euros le kilo de tomates au cours de l'été 2009, alors que le coût de revient de la tomate française est d'environ 1 euro le kilo.

La mise en place de la taxe carbone va également contribuer à accentuer l'écart de compétitivité que l'on observe aujourd'hui entre les entreprises légumières française et européenne. Le secteur de la production sous serre est particulièrement concerné. Il est impensable que la taxe soit appliquée uniquement sur les produits français, et non sur les produits d'importation.

Ces distorsions pénalisent les producteurs sous serre français qui ne peuvent pas s'aligner sur les coûts de revient. En juillet 2009, on observait ainsi une augmentation de 14 % des importations de tomates et de 17 % en concombres par rapport à la moyenne sur les 4 années précédentes, et de + 60 % en 15 ans. De leur côté, les producteurs français licencient et ferment leurs entreprises.

Aujourd'hui, par leur manque de compétitivité, les entreprises légumières françaises ne peuvent plus faire face aux distorsions de concurrence. Au-delà de l'impact économique dans les territoires qu'entraînent ces distorsions, c'est l'indépendance alimentaire de la France qui est remise en cause, et ceci sur des produits alimentaires recommandés dans le cadre du Plan National Nutrition Santé et dont la qualité nutritionnelle est directement liée à la fraîcheur des produits.

Il est aujourd'hui de la responsabilité des Pouvoirs Publics de faire un choix.

Le maintien de la production légumière française, garantissant un approvisionnement de qualité et de proximité aux citoyens, passe par la mise en place de véritables mesures conjoncturelles et structurelles. **C'est par ces mesures que les chefs d'entreprises françaises pourront continuer à produire durablement** : redonner de la compétitivité économique pour des entreprises qui emploient une main-d'œuvre de proximité, souvent peu qualifiée, et qui notamment par leurs pratiques agro-environnementales, et le stockage de carbone contribuent au respect de l'environnement, au maintien de la biodiversité et à l'entretien des paysages.

3. Produire durablement

3.1 Mesures d'urgence : une application d'ici fin 2009

De nouvelles mesures d'urgence doivent être annoncées en complément de la première circulaire du 11 août 2009. Les critères d'application de cette circulaire sont trop restrictifs et ne concernent qu'une minorité d'entreprises. Ces mesures « conjoncturelles » doivent permettre aux entreprises de réengager les plantations pour la prochaine campagne dès octobre 2009, et ainsi maintenir un niveau de production de légumes de France suffisant pour 2010.

- ✓ Une année « blanche » fiscale et sociale à travers un prêt d'Etat.
- ✓ Suppression des annuités de l'année 2009 pour la production sous serre.
- ✓ Mise en place de fonds de cautionnement collectifs destinés à garantir le remboursement des crédits nécessaires au maintien à court terme de la viabilité des entreprises.
 - ✓ Prise en charges de toutes les cotisations sociales patronales.
 - ✓ Compensation des distorsions de concurrence liées au coût de l'heure travaillée quel que soit le type de contrat des salariés pour 2009.

3.2. Supprimer les distorsions de concurrence inacceptables et contrer les stratégies de concurrence de dumping social sanitaire et environnemental

Des mesures « politiques » doivent être prises, en lien avec la Commission européenne, visant à protéger notre filière des distorsions de concurrence déloyales qu'elle subit sans cesse dans le sillage des décisions communautaires (accords d'association sur le plan commercial, distorsions phytosanitaires...).

- ✓ Accord « Euromed » : accord bilatéral d'association « Maroc / UE » : ne pas accorder de nouvelles concessions dans le cadre des discussions en cours ; au contraire, prendre des mesures visant « faire respecter » les termes et l'esprit de l'accord, accord « bafoué » officiellement (la Commission détient les preuves irréfutables sur le « contournement » de l'accord au profit de l'origine Maroc)
 - ✓ « distorsions phytosanitaires » : les Pouvoirs Publics français doivent accélérer le travail d'harmonisation européenne afin que les producteurs de légumes français disposent des mêmes produits phytosanitaires que les autres Etats-Membres. Par ailleurs, seuls les producteurs de légumes frais français sont soumis à une taxe sur les produits phytosanitaires : la TGAP. Cette taxe doit être revue.
 - ✓ Taxe carbone : les Pouvoirs Publics français doivent appliquer la taxe carbone aux produits importés, dès le passage des frontières.
 - ✓ Main-d'œuvre : une harmonisation sociale européenne doit être réalisée.

3.3. Gouvernance de la filière

- ✓ Mettre en œuvre la Charte Nationale sur l'organisation économique des producteurs et de la filière, décidée par le Ministre de l'agriculture et validée par les organisations professionnelles de la filière.
- ✓ Mettre en place une représentation de l'organisation économique des producteurs par les AOP nationales « produit », en application de la Charte Nationale.
- ✓ Renforcer l'organisation économique des producteurs sur les marchés, notamment par l'appui des actions des AOPn produit et la mise en cohérence des différents modes de mise en marché des produits.

3.4. Redonner de la compétitivité aux entreprises

Une véritable politique de développement et d'adaptation des entreprises doit être menée, en tenant compte du contexte européen et en agissant sur le coût de production.

a) Mesures sur le plan énergétique :

3 volets doivent être abordés conjointement : les aides à l'investissement de manière générale, le développement de la cogénération au gaz naturel, ainsi que la valorisation du CO² par les serres.

- ✓ Baisser les tarifs du gaz.
- ✓ Pérenniser le remboursement de la TIPP et de la TICGN.
- ✓ Développer les investissements dans les équipements innovants en soutenant le tarif de rachat de l'électricité à partir de projets agricoles dans le photovoltaïque, l'éolien...
- ✓ Développer les dispositifs favorisant l'investissement en matière d'économie et de changement d'énergie : PVE, plan de performance énergétique, circulaire serre à réintégrer dans le RDR (règlement développement rural).
- ✓ Développer la cogénération au gaz naturel par la mise en place d'une prime à l'efficacité énergétique significative dans les contrats de rachat de l'électricité, et par l'augmentation de la période de rachat de 5 à 12 mois.
- ✓ Prendre en compte et valoriser l'activité de stockage du CO², soit par exonération totale de CO² injecté dans les serres, soit par le remboursement des quantités injectées (les compensations « taxe carbone » doivent l'être via des mesures énergétiques).

b) Mesures sur le plan de la main-d'œuvre :

Il est indispensable de redonner durablement de la compétitivité à l'emploi salarié en production légumière ; plusieurs solutions peuvent être proposées :

- ✓ Maintenir durablement une compensation sur l'ensemble des heures travaillées quel que soit le type de contrat, jusqu'à ce que l'harmonisation sociale soit effective au sein de l'Union européenne.
- ✓ Ou Fiscalisation des cotisations sociales part patronale sous forme de crédit de TVA.
- ✓ Affecter un point ou plus de la TVA sur la vente des F&L au financement de la prise en charge des cotisations sociales part patronale dans les entreprises.
- ✓ ET Révision de l'assiette de calcul des cotisations sociales des exploitants (afin de tenir compte des revenus de l'exploitant et non de l'exploitation).

c) Gérer les aléas économiques

Pour gérer les successions de bonnes et de mauvaises années, les entreprises légumières doivent pouvoir défiscaliser une partie des revenus des bonnes années, pour compenser les plus mauvaises.

- ✓ Rendre opérationnelle l'épargne de précaution (DPA) en réintroduisant les aléas économiques de façon à permettre une gestion par l'entreprise des successions de bonnes et de mauvaises années.
- ✓ Augmenter le plafond à 1 500 €/ UTH d'épargne additionnelle de la DPA.

d) Moraliser les relations commerciales

De nombreuses lois encadrent les relations commerciales mais ne s'appliquent pas aujourd'hui... faute de contrôles et de sanctions suffisantes !

La mauvaise application du droit crée un désordre économique et public dont les entreprises de l'Amont et le citoyen en font les frais : la loyauté de la concurrence interne nous semble en question.

Pour cela, il faut engager une réflexion de fond sur ce secteur dont la spécificité a été remarquée et reconnue par le ministre des finances en juin 2004 afin de dégager les lignes de partage entre une régulation publique et une régulation privée efficaces.

On pourra s'appuyer pour cela sur les travaux de la Commission Canivet et sur les conclusions du Conseil de la Concurrence du 7 mai 2008.

L'organisation économique des producteurs sur les marchés ne pourra se faire efficacement sans la vulgarisation d'un « droit positif » auquel une nouvelle morale des affaires pourra être adossée.

- ✓ Suppression des Remises, Rabais, et Ristournes sans contrepartie & officialiser la négociation en « triple net ».
- ✓ Interdiction des pratiques de « Prix Après Vente ».
- ✓ Officialisation d'un accord véritable sur la modération des marges.
- ✓ Application stricte de la loi sur le Développement des territoires Ruraux (LDTR).
- ✓ Un aménagement de la loi encadrant les annonces de prix hors du lieu de vente en imposant un contrat écrit entre les parties (prix de cession, volumes engagés, prix stade détail).
 - ✓ Rendre la sanction exemplaire par publication sur le lieu de vente.
 - ✓ Prioriser et développer la valorisation de l'origine « France » au stade détail de la filière, ainsi qu'en restauration collective publique et privée.
 - ✓ Lancer une réflexion de fond de façon à adapter le droit de la concurrence aux spécificités de l'alimentation, et en particulier des fruits et des légumes.

e) Plan d'adaptation des entreprises de production de légumes

Le Ministre de l'Agriculture a lancé en 2005 un Plan d'Adaptation des Entreprises Légumières françaises. Ce Plan comporte 3 axes d'intervention (économique, environnement, social) qui doivent être renforcés :

→ Production Intégrée et pratiques environnementales

✓ Conforter, dans le cadre de PIClég, la mobilisation de la recherche sur la production intégrée en cultures légumières, depuis la recherche fondamentale jusqu'à la recherche finalisée et l'expérimentation.

Mobiliser les acteurs de la formation et du développement agricole, pour accompagner techniquement les producteurs de légumes sur la mise en place de la production intégrée.

Mobiliser les producteurs de légumes sur PIClég par la construction d'un réseau national de producteurs référents « production intégrée ».

✓ Renforcer les mesures agro-environnementales du Règlement Développement Rural européen, pour des pratiques favorisant la biodiversité tout en participant à la protection des cultures.

→ Expérimentation

Conforter le réseau des stations d'expérimentation, pour :

- ✓ Répondre aux problématiques régionales des producteurs de légumes ;
- ✓ Mettre en place des programmes nationaux d'expérimentation, par produit ou par grandes thématiques : production intégrée, gestion de l'eau, etc.

→ Performance énergétique

✓ Accompagner les producteurs dans l'amélioration de la performance énergétique de leur entreprise en mettant à leur disposition les informations nécessaires à l'adaptation de leur outil de production.

✓ Communiquer auprès des producteurs sur les techniques permettant de réaliser des économies d'énergies, de développer des énergies renouvelables ou de produire de l'énergie sur les exploitations.

→ Stratégie d'entreprise

✓ Diffuser les outils de réflexion sur la stratégie d'entreprise et les outils de pilotage des entreprises maraîchères (notamment le Diagnostic RESOL).

✓ Développer les formations à la stratégie d'entreprise auprès des producteurs de légumes.

→ Gestion des ressources humaines et insertion

✓ Développer l'offre de service de Légumes de France en gestion des ressources humaines et en intégration de personnes en difficultés socioprofessionnelles. L'objectif principal est de diffuser des supports concrets et facilement applicables par les producteurs de légumes pour améliorer leur gestion des ressources humaines. L'accent est mis sur la communication et la diffusion au plus grand nombre des outils et des méthodes existants.

✓ Capitaliser les expériences professionnelles issues des territoires et s'appuyer sur les compétences du terrain pour enrichir les échanges de pratiques au niveau national. Les réseaux RELIE (Réseau d'Entreprises Légumières d'Insertion par l'Économique) et

conseillers Ressources Humaines et Insertion participent activement à la réussite de ces missions.

→ **Valorisation de la production locale**

- ✓ Capitaliser les expériences de valorisation de la production locale de légumes.
- ✓ Développer le réseau Tradition Maraîchère réunissant des producteurs de ceinture verte valorisant leur production sur un marché local (grande distribution, marchés forains, restauration privée...) autour d'une charte et d'un cahier des charges de production communs.
- ✓ Mettre en place des expérimentations de partenariat d'un approvisionnement local de légumes dans des filières identifiées (grossistes, détaillants, RHD ...), impliquant une valorisation supplémentaire des produits.

→ **Communication vers le grand public**

- ✓ Organiser des manifestations tournées vers le grand public pour la valorisation des légumes de France et une meilleure communication sur nos métiers : les Légumes dans la Ville, semaine Fraîch'Attitude, Salon de l'Agriculture.

3.5. Accompagner les entreprises qui disparaissent

Des mesures « d'accompagnement » pour les entreprises de production en fin de course sont indispensables.

- ✓ Mettre en place un plan de cessation d'activité.